

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16° Ayant été établi provisoirement depuis la Saint-Martin à Baque on y a accueilli Cinq Louis et un sac de bled et du bois pour chauffer la classe ou on tien lieu

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Orbe.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Bourg Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Corité Agent National.

d. District?

D'Orbe même.

e. Canton?

Du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

La circonférence du premier quart d'heure contient 10 maisons.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Celle du second cinq.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Les Granges hameau } 1. quart d'heure  
Le Chalet ferme } 2. quart d'heure

Bottayaz ferme }  
Le Devin, ferme. } 2. quart d'heure.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Les Granges éloignées de 5 minutes Le Chalet de 10.  
Bottayaz, le Devin de 30. minutes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Des Granges 4. du Chalet 1. de Bottayaz 2.  
du Devin 1. De la commune même, 40.

101  
No 51

Eloignement des écoles...

à l'école

à l'école

II

INSTRUCTION

à l'école

à l'école

à l'école

à l'école

à l'école

à l'école

à l'école

à l'école

à l'école

à l'école



4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Deux à 30 minutes. Neuf à une lieue.*

a. Leurs noms. *Des 2 premiers Sigiez et Montchavant. Des 3 autres Bavois, Chavornay, Eclat, Mathod, Rancey, Valleye, La Rusille, Boffena, Arnoz.*

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *On perfectionne les écoliers dans la lecture. On enseigne l'écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Religion, la Musique.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *On la tient toute l'année à la réserve des vacances ordinaires qui sont de 15 jours en May, de 3 semaines à la moisson, et 3 semaines à la vendange.*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *Le manque de facultés de la plupart des écoliers les empêche de se procurer autres chose qu'un Testament, un Catéchisme et un Recueil.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *Un membre du conseil se transporte de temps à autre dans les écoles pour les inspecter. De plus il se fait deux sermons par un l'autan à l'école de Sagesse & les Ministres & une Commission de deux heures le matin & 2 heures le soir. Le conseil en sont chargé.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *Deux heures le matin & 2 heures le soir.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Depuis quelques années on a établi un Regent dont les fonctions sont les mêmes que les missionnaires, on a distribué les écoliers en classe dans les deux. Lorsque les écoliers d'une classe inférieure lisent passablement, ils sont promus dans une des autres.*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Une commission du conseil de la commune faisait subir l'examen aux aspirans, à l'aide des deux Ministres de la commune et depuis leur rapport, le conseil nommait à la place.*

b. D'où est-il? *De Neuchâtel.*

c. Son nom? *Monsieur David Tachet.*

d. Son âge. *Soixante deux ans.*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *Deux filles et un fils.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis 140 ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *A Chavornay, Digny, Mathod & depuis 19 ans à Orbe. Il n'en a point exercé d'autres.*

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *Depuis Noël à Sagesse il sert de catéchiste, en faisant trois exercices préparatoires par semaine, aux quels assistent tous les catéchumens de la commune tant garçons que filles. Il est encore chargé du chant à l'église toutes les quinze jours.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.

b. En été, }

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *Il n'y a qu'un petit jardin derrière la maison.*

b. Quelle en est la valeur? *Il peut fournir les petites légumes nécessaires & pourrait s'élever.*

c. Source des revenus. *En partie des biens communaux, en partie de ceux des pauvres ou du bien de l'église.*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Il n'y a point de biens annexés aux écoles.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Pour les écoliers doivent être reçus gratis.*

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Le bâtiment est vieux, & se trouve actuellement délabré & inhabitable, ayant été incendié dans le mois de février 1799.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre pour l'école dans le plein pied d'une partie du bâtiment qui a pu être préservé du feu.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La commune d'Orbe.*

ligne 6. Depuis la St Martin, & non pas depuis Noël.



( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*En argent 80, En grain 3 sacs de froment, 6 sacs de maïs, 200 pots de vin 3 Chars de bois.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

*Des 200 pots de vin indiqués 88 procèdent de censés sur des jardins & maisons de la Commune.*

b. On des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

*En argent 50. les 6 sacs de grain & le bois.*

e. Biens d'église?

*Vin 112 pots. Argent 30.*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

*Tout vient être indiqué. On peut voir que la valeur de ces objets varie. Actuellement le grain peut être évalué le froment à 20 batz le muid à 15 batz le vin à 3 batz le pot. Chaque char de bois 10 batz qui ne peut cependant se valuer puisqu'il ne fait par seulement le titre de la consommation de bois devant se chauffer la chambre pour l'école.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Compte rendu de la Commission d'inspection des écoles.*

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

103  
52

Réponses.

1.

Rapports locaux.

1. Romainmôtier.

a. C'est un Bourg, auquel appartient de toute ancienneté le titre de Ville.

b. De la Paroisse, et de l'Agence de Romainmôtier, une Commune indépendante.

c. De la Paroisse, et de l'Agence de Romainmôtier.

d. D'Orbe.

e. Du Lemau.

2. La maison la plus éloignée de celles où l'on tient les Ecoles est à 5 minutes

3. Romainmôtier et Envy

a. Envy est à 5 minutes éloigné de Romainmôtier.

A Romainmôtier de 50 à 60.

à Envy, de 8 à 12.

Voyez la note (1)